

## Quelques notes à propos de la comparabilité de la composition par langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976

Réjean Lachapelle

Volume 6, Number 3, décembre 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600749ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600749ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lachapelle, R. (1977). Quelques notes à propos de la comparabilité de la composition par langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976. *Cahiers québécois de démographie*, 6(3), 93–136.  
<https://doi.org/10.7202/600749ar>

Article abstract

Plusieurs raisons inclinent à penser que les compositions par langue maternelle publiées aux recensements de 1971 et de 1976 sont loin d'être comparables. D'abord, il n'est pas invraisemblable que les recensés aient réagi différemment à la question sur la langue maternelle, par suite de changements dans le contexte socio-politique. Ensuite, Statistique Canada n'a pas utilisé les mêmes procédés pour attribuer une langue maternelle aux personnes qui n'en ont pas déclaré. Enfin, les règles de résolution des déclarations multiples de langue maternelle ont changé notablement de 1971 à 1976. Dès lors, nous avons dû corriger les compositions linguistiques de 1976 afin de les rendre approximativement comparables à celles de 1971. Les résultats que nous présentons ne sont évidemment pas définitifs. Nous croyons néanmoins avoir élevé le degré de comparabilité des compositions par langue maternelle des deux derniers recensements. En définitive, il semblerait que de 1971 à 1976 la proportion des personnes de langue maternelle anglaise a augmenté partout au Canada, sauf au Québec où elle a diminué, tandis que la fraction des francophones a régressé partout, sauf au Québec où elle a progressé.

LACHAPELLE, Réjean: Quelques notes à propos de la comparabilité de la composition par langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976.

#### SOMMAIRE

Plusieurs raisons inclinent à penser que les compositions par langue maternelle publiées aux recensements de 1971 et de 1976 sont loin d'être comparables. D'abord, il n'est pas invraisemblable que les recensés aient réagi différemment à la question sur la langue maternelle, par suite de changements dans le contexte socio-politique. Ensuite, Statistique Canada n'a pas utilisé les mêmes procédés pour attribuer une langue maternelle aux personnes qui n'en ont pas déclaré. Enfin, les règles de résolution des déclarations multiples de langue maternelle ont changé notablement de 1971 à 1976. Dès lors, nous avons dû corriger les compositions linguistiques de 1976 afin de les rendre approximativement comparables à celles de 1971. Les résultats que nous présentons ne sont évidemment pas définitifs. Nous croyons néanmoins avoir élevé le degré de comparabilité des compositions par langue maternelle des deux derniers recensements. En définitive, il semblerait que de 1971 à 1976 la proportion des personnes de langue maternel-

le anglaise a augmenté partout au Canada, sauf au Québec où elle a diminué, tandis que la fraction des francophones a régressé partout, sauf au Québec où elle a progressé.

QUELQUES NOTES A PROPOS DE LA COMPARABILITE DE LA  
COMPOSITION PAR LANGUE MATERNELLE AUX RECENSEMENTS  
DE 1971 ET DE 1976

par

Réjean LACHAPELLE \*

Employée dans des contextes variés, la notion de langue maternelle est devenue quelque peu confuse dans l'esprit de plusieurs. Dès lors, avant d'examiner la comparabilité des compositions par langue maternelle de 1971 à 1976, il paraît indiqué d'abord de cerner les contours de cette notion, ensuite de présenter la définition qui a été retenue dans les recensements canadiens depuis 1941. Mais il ne suffit pas de convenir d'une définition, quelle qu'elle soit, il faut également s'assurer que les personnes recensées déclarent leur langue mater-

---

\* Institut de recherches politiques, 3535, chemin Queen Mary, Montréal. Ce texte est le prolongement d'une communication que nous avons présentée au dernier congrès de l'ACFAS. M. John KRALT, de Statistique Canada, nous a procuré de nombreuses informations inédites sans lesquelles ce texte n'aurait pu être écrit. En outre, il n'a pas ménagé ses efforts pour répondre à nos questions, parfois fort complexes. Nous l'en remercions. Nos remerciements vont aussi à M. Jacques HENRIPIN qui a bien voulu commenter une version préliminaire de ce texte. Non plus que l'Institut de recherches politiques, ni l'un ni l'autre ne sont évidemment responsables des erreurs que nous aurions pu commettre et des opinions que nous exprimons dans ce texte.

nelle conformément à celle-ci. Or la cueillette des informations introduit, à n'en pas douter, des distorsions dont nous ignorons souvent le sens et a fortiori l'intensité. Dans le meilleur des cas, le redressement des données représente une entreprise hasardeuse. On peut néanmoins viser un objectif plus modeste: non pas tant chercher à conformer les données à un concept pur que tenter de rendre comparables les données des recensements successifs. C'est ce que nous nous efforcerons de faire pour les compositions par langue maternelle des recensements de 1971 et de 1976.

L'exposé est divisé en trois (3) parties. Dans la première nous tentons de clarifier quelque peu la notion de langue maternelle. Nous présentons, dans la seconde partie, la définition de la langue maternelle qui a été retenue dans les recensements canadiens; nous y faisons en outre un rapide survol des problèmes de comparabilité des compositions linguistiques. La troisième partie est consacrée à un examen relativement approfondi de la comparabilité des compositions par langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976.

#### LA NOTION DE LANGUE MATERNELLE

Comme bien d'autres expressions d'usage courant, la notion de

langue maternelle revêt des significations variées selon la personne qui l'emploie et le contexte dans lequel elle apparaît. Intimement associée dès son apparition au "principe des nationalités", cette notion est douée d'une charge émotive qui fluctue au gré des variations d'intensité de la passion nationale. Bien qu'elle vise avant tout à décrire et à analyser le réel, la notion de langue maternelle sert aussi bien à l'exalter qu'à le contester. Pour dégager de cette notion équivoque un concept propre à un usage scientifique, il convient donc de la dépouiller au préalable de ses connotations idéologiques <sup>1</sup>, afin d'en restreindre et d'en préciser la signification.

On peut aisément isoler un élément commun à tous les contextes dans lequel apparaît l'expression langue maternelle. Ils renvoient toujours, en effet, à l'idée de la langue première. Mais de quelle langue première s'agit-il? La langue principale d'expression d'un individu peut varier aussi bien selon les domaines sociolinguistiques <sup>2</sup> au sein desquels il agit que selon les périodes de sa vie. La notion de langue maternelle privilégie la famille dans l'ensemble des domaines sociolinguistiques

---

1 Par idéologie nous entendons tout simplement un discours lié à l'action politique (BAECHLER, 1976).

2 Il est inutile pour notre propos d'approfondir la notion de domaines sociolinguistiques. Contentons-nous d'énumérer quelques domaines qui ont été étudiés par les sociolinguistiques (FISHMAN, 1971): la famille, le voisinage, l'école, l'église, la sphère de travail du rang inférieur, la sphère professionnelle, l'administration publique, etc.

et la petite enfance dans la succession des périodes de la vie. On atteint ainsi une définition relativement précise de la langue maternelle: c'est la première langue parlée dans la famille au cours de la petite enfance. Cette définition recèle néanmoins une ambiguïté qu'il importe de lever. La langue maternelle est en effet première en un double sens: elle l'est d'abord chronologiquement, comme l'atteste l'expression "petite enfance", mais elle l'est aussi par la quantité des échanges linguistiques qu'elle permet au sein de la famille. Pour éviter l'équivoque de l'épithète "première", il paraît préférable d'adopter la définition suivante: la langue maternelle d'un individu c'est la langue qu'il utilise ou qu'il utilisait le plus souvent dans sa famille durant sa petite enfance.

Symboliquement, la langue maternelle s'identifie au triplet (langue prédominante, famille, petite enfance). Ce triplet représente l'une des possibilités de la formule générale (langue (prédominante ou seconde), domaine sociolinguistique, période de la vie). A partir de cette formule, on pourrait engendrer bien d'autres notions. Nous en donnons quelques-unes au tableau 1, en nous en tenant aux notions qui contiennent l'idée de langue prédominante.

Dans ce cadre élargi, on comprend mieux tout à la fois l'importance et les limites de la notion de langue maternelle. Par définition, la langue maternelle ne peut pas changer durant la vie d'un individu; elle est immuable. Ainsi, par sa fixité, elle s'apparente à la notion de région de naissance. Elle constitue dès lors un point d'ancrage autour duquel on peut organiser l'analyse démographique des situations linguistiques. Cet avantage a cependant son revers. N'étant pas sensible aux changements linguistiques qui s'opèrent au cours de la vie des individus, la langue maternelle traduit parfois très imparfaitement la situation présente, notamment lorsque la mobilité linguistique est importante. S'il s'agit de décrire à un moment donné l'état de la situation linguistique, il vaut sans doute mieux utiliser la langue d'usage, laquelle d'ailleurs ne se confond presque sûrement avec la langue maternelle que chez les jeunes enfants.

Au Canada, la composition de la population selon la langue d'usage n'est cependant disponible qu'au recensement de 1971. En revanche, la composition de la population selon la langue maternelle a été saisie à plusieurs reprises au cours des dernières décennies. Pour peu qu'on s'intéresse à l'évolution de la situation démographique, on est donc forcé d'accorder une attention spéciale aux données concernant la langue maternelle.

TABLEAU 1

Langue prédominante suivant les domaines sociolinguistiques et les périodes de la vie

Périodes de la vie	Langue le plus souvent utilisée dans		
	la famille	le milieu scolaire	le milieu de travail
Petite enfance	Langue maternelle (langue d'usage de la petite enfance)	-	-
Enfance et adolescence	Langue d'usage	Langue d'enseignement	-
Maturité	Langue d'usage	-	Langue de travail

LA DÉFINITION DE LA LANGUE MATERNELLE DANS LES RECENSEMENTS CANADIENS

Dans les recensements récents (1941, 1951, 1961, 1971 et 1976), on a retenu la définition suivante de la langue maternelle: la première langue qu'a apprise une personne et qu'elle comprend encore<sup>3</sup>; si la personne recensée ne comprend plus la première langue qu'elle a apprise, elle doit indiquer la seconde langue apprise, à condition que celle-ci soit encore comprise, etc.; pour les jeunes enfants qui ne parlent pas encore, on retient la langue la plus souvent parlée dans la famille. Cette définition n'a à peu près pas changé depuis trente-cinq ans<sup>4</sup>. On ne peut cependant pas en conclure sans autres considérations que les statistiques relatives à la langue maternelle sont parfaitement comparables de 1941 à 1976.

Deux (2) ensembles de facteurs sont susceptibles d'affecter la comparabilité des données des différents recensements. D'abord, le con-

---

3 Cette définition n'est pas tout à fait conforme à la définition que nous avons proposée plus haut. Du fait de la restriction "qu'elle comprend encore", la notion censitaire de langue maternelle se situe entre les concepts "purs" de langue maternelle et de langue d'usage; bien sûr, elle se rapproche davantage de celui-là que de celui-ci.

4 Le Canada est à cet égard privilégié. Aux États-Unis, au contraire, la définition de la langue maternelle a fluctué d'un recensement à l'autre; de plus, sauf au recensement de 1940, les définitions américaines sont fort éloignées de la définition canadienne. Cela rend difficile les comparaisons entre la situation canadienne et la situation américaine (LACHAPPELLE, 1976). Ainsi, aux États-Unis, on a dénombré en 1970 33 millions de personnes dont la langue maternelle est différente de l'anglais. Mais si on avait adopté la définition canadienne de la langue maternelle, on n'en aurait recensé qu'environ 15 millions (VELTMAN, 1977).

texte économique, sociopolitique et culturel peut avoir, dans certains cas, des effets appréciables sur les déclarations des recensés. Ainsi N.B. RYDER (1955) a montré que certaines origines ethniques, en particulier l'allemande, ont vu leur importance numérique se réduire d'une manière significative lors des recensements tenus peu après la première guerre mondiale (1921) et pendant la seconde guerre mondiale (1941). Le climat d'hostilité à l'égard des ennemis du Canada explique sans doute une part appréciable de ces fluctuations. S'il paraît peu douteux que les variations du contexte sociopolitique rendent fort délicates, dans certains cas, les analyses de l'évolution de la composition ethnique, on ne sait cependant pas, pour le moment, si le contexte sociopolitique pèse suffisamment sur les déclarations de langue maternelle aux recensements, pour parfois mettre en question la comparabilité des données. Il semblerait, à ce propos, que la loi 22 a provoqué à Montréal, dans les statistiques scolaires, une augmentation rapide et subite de la fraction des enfants de langue maternelle anglaise et une diminution de la proportion des enfants allophones (PROULX, 1976). On soupçonne qu'un phénomène analogue a pu se produire au recensement de 1976, et peut-être aussi au recensement de 1971, par suite du conflit scolaire de Saint-Léonard et des débats relatifs à la loi 63. Cela mériterait d'être vérifié.

En second lieu, le processus d'observation est parfois modifié d'une façon suffisamment importante d'un recensement à l'autre pour jeter des doutes sur la comparabilité des données. Découpons, pour notre propos, ce processus d'observation en quatre (4) étapes distinctes:

1<sup>o</sup> la confection du ou des questionnaires, en particulier le choix du libellé des questions et de la présentation des possibilités de réponse;

2<sup>o</sup> le choix des méthodes de cueillette (recensement par agents recenseurs ou autodénombrement); 3<sup>o</sup> le choix des procédés de saisie des informations qui apparaissent sur les questionnaires remplis par les recensés; 4<sup>o</sup> le choix des méthodes d'imputation des non-déclarations et des déclarations fautives. Il serait long et fastidieux d'analyser d'une manière détaillée toutes les étapes du processus d'observation pour chacun des recensements depuis 1941. Nous nous bornerons ici à quelques considérations générales. La partie suivante sera consacrée à un examen plus approfondi des recensements de 1971 et de 1976.

Un rapide survol des recensements canadiens depuis 1941 permet de distinguer deux (2) périodes nettement distinctes pour ce qui a trait à la comparabilité des données concernant la langue maternelle. Au cours de la première période, qui comprend trois (3) recensements (1941,

1951 et 1961), les répartitions par langue maternelle paraissent grosso modo comparables, du moins à première vue. A peu de choses près, on a posé la même question <sup>5</sup> aux trois (3) recensements et on a employé les mêmes méthodes pour recueillir les informations (dénombrement par agents recenseurs). En revanche, la seconde période (1961-1976) soulève des problèmes fort délicats. En effet, les recensements de 1971 et de 1976 ont été effectués par le procédé de l'autodénombrement tandis qu'on a employé, insistons là-dessus, le procédé du dénombrement par agents recenseurs en 1961. Cela introduit entre les recensements de 1961 et de 1971 une solution de continuité dont les effets ne sont sans doute pas négligeables. Au reste, cette différence dans les méthodes de cueillette a engendré des difficultés supplémentaires. Non seulement la fréquence des non-déclarations de langue maternelle semble avoir progressé de 1961 à 1971 <sup>6</sup>, mais encore Statistique Canada a été confronté en 1971 à un problème inédit: les déclarations multiples de langue maternelle. Bien qu'il semble douteux que les répartitions par

---

5 En 1941 et en 1961, on entendait par la langue maternelle la première langue apprise et encore comprise; en 1951, on a retenu la définition suivante: la première langue parlée et encore comprise.

6 La fréquence des non-déclarations de langue maternelle est vraisemblablement négligeable en 1961. En 1971, d'après des données inédites que nous a communiquées M. John KRALT, la proportion des non-déclarations serait d'environ 2,2%.

langue maternelle de 1961 et de 1971 soient parfaitement comparables, cette question n'a pas encore fait l'objet d'études quelque peu systématiques<sup>7</sup>. Il conviendrait de combler cette lacune.

#### LA COMPARABILITE DES COMPOSITIONS PAR LANGUE MATERNELLE DE 1971 ET DE 1976

A première vue, on a le sentiment que les données des recensements de 1971 et de 1976 concernant la langue maternelle sont parfaitement comparables. D'abord parce que ces deux (2) recensements ont utilisé la même méthode de cueillette, en l'espèce le procédé de l'autodénombrement. Ensuite parce qu'ils ont posé la même question à propos de la langue maternelle et que les possibilités de réponse étaient fort peu différentes. Trois (3) facteurs sont cependant susceptibles de biaiser la comparaison des données: en premier lieu les changements du contexte sociopolitique entre 1971 et 1976, puis les méthodes d'imputation des non-déclarations et enfin les procédés de résolution des déclarations multiples de langue maternelle. Examinons-les tour à tour.

Bien qu'il soit possible qu'une personne ne déclare pas la même langue maternelle à deux (2) recensements successifs - il suffit qu'elle

---

7 Un meilleur sort a été réservé à l'origine ethnique. Plusieurs (HENRIPIN, 1974; ROCHON-LESAGE et MAHEU, 1974; CASTONGUAY, 1976) ont en effet montré que, par rapport au procédé du dénombrement par agents recenseurs utilisé en 1961, le procédé de l'autodénombrement employé en 1971 a entraîné notamment une sous-estimation de l'origine française et une surestimation de l'origine britannique.

ne comprenne plus la première langue qu'elle a apprise - , les démographes sont forcés de supposer que ces cas sont rares et tout compte fait négligeables. Autrement ils ne pourraient utiliser la méthode des résidus pour estimer la migration nette par langue maternelle. Or, il n'est pas impossible qu'il y ait d'un recensement à l'autre des substitutions de langue maternelle en nombres significatifs. Ainsi, il paraît plausible de supposer que l'un des effets secondaires de la loi 22 a été d'inciter une fraction des allophones à se déclarer de langue maternelle anglaise au recensement de 1976. Pour le moment, il ne s'agit là que d'une hypothèse. On peut envisager au moins deux (2) stratégies pour l'éprouver. La première consisterait à comparer systématiquement deux (2) estimations de la migration nette, par langue maternelle, pour le lustre 1971-1976, l'une obtenue par la méthode des résidus, l'autre tirant parti des statistiques migratoires du recensement de 1976. La seconde viserait à éprouver directement l'hypothèse proposée: il faudrait pour cela analyser les réponses données à la question sur la langue maternelle en 1971 et en 1976, chez un échantillon des personnes recensées en 1976. Elles mériteraient d'être retenues toutes les deux (2). Dans le premier cas, il suffira d'exploiter convenablement les statistiques que le recensement de 1976 pourra bientôt fournir. Dans le second cas,

il faudra rassembler des données inédites. Au reste, il semble que des études visant à évaluer la qualité du recensement de 1976, qui sont en cours à Statistique Canada, permettront de les produire.

Faute de renseignements précis, on ne peut donc pas, pour le moment, tenir compte des effets du contexte sociopolitique sur l'évolution de la composition par langue maternelle de 1971 à 1976. Tentons néanmoins d'apprécier les effets des changements dans le processus d'observation, notamment du mode de traitement des non-déclarations de langue maternelle et des procédés de résolution des déclarations multiples.

La fréquence des non-déclarations de langue maternelle est passée pour l'ensemble du Canada d'environ 2,2% en 1971<sup>8</sup> à 1,9% en 1976 (Statistique Canada, 1977). Cette légère amélioration s'explique sans doute par un léger changement dans la présentation des possibilités de réponse. En effet, au recensement de 1971, certaines personnes ont noirci le cercle correspondant à la catégorie "Autre" sans pour autant préciser quelle était cette "autre langue" (figure 1). Ces cas ont été considérés comme des non-déclarations. Pour forcer ces personnes à décla-

---

<sup>8</sup> Pour 1971, les données sont rares. On ne dispose en fait que d'un total partiel des non-déclarations de langue maternelle et cela seulement pour l'ensemble du Canada. Pour près de 600 mille personnes qui ont été recensées en 1971, on ne peut pas séparer celles qui ont déclaré au moins une langue maternelle de celles qui n'en ont pas déclaré. Dans le reste de la population, 471 mille personnes n'ont pas déclaré de langue maternelle, soit 2,2%.

FIGURE 1

La question et la présentation des possibilités de réponse concernant la langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976.

1971

<p><u>5.</u></p> <p>LANGUE MATERNELLE</p> <p>La PREMIERE langue parlée et ENCORE COMPRISE</p> <p>Ne remplir qu'un cercle</p>
<p><input type="radio"/> Anglais</p> <p><input type="radio"/> Français</p> <p><input type="radio"/> Allemand</p> <p><input type="radio"/> Italien</p> <p><input type="radio"/> Autre (précisez) <span style="float: right;">↗</span></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/>

1976

<p><u>5.</u></p> <p>LANGUE MATERNELLE</p> <p>La PREMIERE langue parlée et ENCORE COM- PRISE</p> <p>Ne noircissez qu'un cercle ou précisez</p>
<p><input type="radio"/> Anglais</p> <p><input type="radio"/> Français <span style="float: right;">■</span></p> <p><input type="radio"/> Allemand <span style="float: right;">◆</span></p> <p><input type="radio"/> Italien <span style="float: right;">◆</span></p> <p><input type="radio"/> Ukrainien</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Autre (précisez)</p>

rer leur langue maternelle, on a éliminé cette possibilité au recensement de 1976. Les attentes de Statistiques Canada ont été, semble-t-il, au moins partiellement satisfaites.

Quelle que soit la fréquence des non-déclarations, il faut s'efforcer de les répartir entre les catégories prévues. En 1971, Statistique Canada a employé une méthode relativement complexe pour attribuer une langue maternelle aux personnes qui n'en avaient pas déclaré (KRALT, 1977). D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, il semble que cette méthode ait conduit à des résultats peu différents, du moins à l'échelle du Canada tout entier, de ceux que l'on aurait obtenus par la méthode plus simple de la répartition au prorata (tableau 2). En 1976, Statistique Canada a résolu d'une façon fort simple le problème du choix d'une méthode d'imputation de la langue maternelle aux personnes qui n'en ont pas déclaré, en laissant aux utilisateurs le soin de faire eux-mêmes la répartition des non-déclarations. Pour rendre la composition linguistique de 1976 comparable à celle de 1971, il semble indiqué, compte tenu des informations dont nous disposons sur la répartition des non-déclarations en 1971, de répartir les "non déclarées" au prorata de la répartition des personnes qui ont déclaré au moins une langue maternelle, ce

qui revient à retenir, comme composition linguistique en 1976, la répartition par langue maternelle des personnes en ayant déclaré au moins une. Cela étant admis<sup>9</sup>, il ne reste en définitive qu'à chercher à rendre similaires les procédés par lesquels on a attribué une langue maternelle en 1971 et en 1976, aux recensés qui en ont déclaré deux (2) ou plus.

Nous présenterons d'abord sommairement les procédés utilisés en 1971 et en 1976 pour résoudre le problème posé par les déclarations multiples de langue maternelle. Ensuite, nous tenterons par diverses méthodes de rendre comparables les compositions linguistiques de 1971 et de 1976. Ces méthodes seront exposées en détail en prenant pour exemple la population québécoise. Nous décrirons enfin l'évolution de la composition linguistique du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, de 1971 à 1976.

Pour exposer clairement les procédés employés par Statistique Canada pour attribuer une langue maternelle dans les cas de déclarations

---

9 Il s'agit là, bien entendu, d'une approximation, en particulier au niveau des provinces et plus encore au niveau des unités territoriales infraprovinciales. Il faudra le cas échéant approfondir cette question.

TABLEAU 2

Canada. Composition par langue maternelle selon que les personnes ont déclaré ou n'ont pas déclaré leur langue maternelle en 1971<sup>a</sup>.

Langue maternelle	Composition d'après les publications officielles	Composition chez les personnes ayant déclaré au moins une langue maternelle	Composition chez les personnes n'ayant pas déclaré de langue maternelle
Anglais	60,2	60,2	58,5
Français	26,9	26,9	25,8
Allemand	2,6	2,6	2,6
Italien	2,5	2,5	2,5
Ukrainien	1,4	1,4	1,7
Autre	6,4	6,4	8,5
Toutes langues	100,0	100,0	100,0

Sources: Statistique Canada (1977) et informations inédites communiquées par M. John KRALT de Statistique Canada.

- a. La première colonne du tableau porte sur l'ensemble de la population recensée en 1971 tandis que les deux colonnes suivantes ne concernent qu'une partie de la population recensée, puisqu'on ne peut pas séparer, pour près de 600 mille personnes, celles qui ont déclaré de celles qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle en 1971.

multiples, il convient de fixer au préalable certaines conventions de vocabulaire. Nous désignerons par l'expression "langues énumérées" les langues qui figurent explicitement dans la présentation des possibilités de réponse sur les questionnaires. Il y en a quatre (4) en 1971 (anglais, français, allemand et italien), et cinq (5) en 1976 (anglais, français, italien, allemand et ukrainien), comme on peut le voir à la figure 1. Les autres langues n'apparaissent pas explicitement sur les questionnaires. Elles doivent être précisées, s'il y a lieu, par les recensés. Afin de faciliter la saisie des informations, on attribue à chacune de ces langues un numéro codique. La table de correspondance entre d'une part les langues non énumérées et d'autre part les numéros codiques constitue ce qu'on appelle un code. Pour désigner ces langues, nous emploierons dorénavant l'expression "langues codées".

Deux (2) règles ont présidé au choix de la langue maternelle en 1971 (KRALT, 1976). Si une langue énumérée est déclarée conjointement avec une langue codée, celle-ci est retenue comme langue maternelle; si cependant deux (2) langues énumérées apparaissent de concert, on choisit celle dont le cercle correspondant porte la marque la plus foncée.

En 1976, on a adopté des règles fort différentes (KRALT, 1977). L'anglais

TABLEAU 2

Canada. Composition par langue maternelle selon que les personnes ont déclaré ou n'ont pas déclaré leur langue maternelle en 1971<sup>a</sup>.

Langue maternelle	Composition d'après les publications officielles	Composition chez les personnes ayant déclaré au moins une langue maternelle	Composition chez les personnes n'ayant pas déclaré de langue maternelle
Anglais	60,2	60,2	58,5
Français	26,9	26,9	25,8
Allemand	2,6	2,6	2,6
Italien	2,5	2,5	2,5
Ukrainien	1,4	1,4	1,7
Autre	6,4	6,4	8,5
Toutes langues	100,0	100,0	100,0

Sources: Statistique Canada (1977) et informations inédites communiquées par M. John KRALT de Statistique Canada.

- a. La première colonne du tableau porte sur l'ensemble de la population recensée en 1971 tandis que les deux colonnes suivantes ne concernent qu'une partie de la population recensée, puisqu'on ne peut pas séparer, pour près de 600 mille personnes, celles qui ont déclaré de celles qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle en 1971.

multiples, il convient de fixer au préalable certaines conventions de vocabulaire. Nous désignerons par l'expression "langues énumérées" les langues qui figurent explicitement dans la présentation des possibilités de réponse sur les questionnaires. Il y en a quatre (4) en 1971 (anglais, français, allemand et italien), et cinq (5) en 1976 (anglais, français, italien, allemand et ukrainien), comme on peut le voir à la figure 1. Les autres langues n'apparaissent pas explicitement sur les questionnaires. Elles doivent être précisées, s'il y a lieu, par les recensés. Afin de faciliter la saisie des informations, on attribue à chacune de ces langues un numéro codique. La table de correspondance entre d'une part les langues non énumérées et d'autre part les numéros codiques constitue ce qu'on appelle un code. Pour désigner ces langues, nous emploierons dorénavant l'expression "langues codées".

Deux (2) règles ont présidé au choix de la langue maternelle en 1971 (KRALT, 1976). Si une langue énumérée est déclarée conjointement avec une langue codée, celle-ci est retenue comme langue maternelle; si cependant deux (2) langues énumérées apparaissent de concert, on choisit celle dont le cercle correspondant porte la marque la plus foncée. En 1976, on a adopté des règles fort différentes (KRALT, 1977). L'anglais

a priorité sur toutes les langues sauf le français et le français a priorité sur toutes les langues sauf l'anglais. Si une autre langue énumérée - c'est-à-dire l'allemand, l'italien ou l'ukrainien - est déclarée conjointement avec une langue codée, celle-là est adoptée comme langue maternelle. Enfin, si l'anglais et le français apparaissent de concert, on choisit au hasard l'une ou l'autre.

Les règles <sup>10</sup> que nous venons de présenter sont résumées au tableau 3. Il ressort clairement que, par rapport aux règles adoptées en 1971, les règles employées en 1976 favorisent l'anglais et le français aux dépens surtout des langues codées mais aussi des autres langues énumérées. Et sans doute favorisent-elles bien davantage l'anglais que le français, puisque les allophones "glissent" beaucoup plus vers l'anglais que vers le français. Il reste maintenant à quantifier les effets des changements de règles sur la composition linguistique.

Pour rendre comparables les compositions par langue maternelle de 1971 et de 1976, nous devons choisir l'une ou l'autre des trois (3)

---

10 Si on accepte l'esprit ainsi que la teneur de la définition que nous avons proposée dans la première partie, il serait sans doute préférable d'adopter à l'avenir les règles suivantes. Toutes les langues ont priorité sur l'anglais ou le français. Lorsque l'anglais et français apparaissent conjointement, ou bien on choisit au hasard l'une ou l'autre, ou mieux encore on accepte cette réponse, laissant à l'utilisateur le soin de ventiler le cas échéant cette catégorie.

TABLEAU 3

Les déclarations multiples de langue maternelle et le choix d'une langue maternelle en 1971 et en 1976

Types de déclarations multiples <sup>a</sup>	Probabilités approximatives de choisir l'une ou l'autre des langues déclarées concurremment	
	en 1971	en 1976
(Anglais, Français)	( $\frac{1}{2}$ , $\frac{1}{2}$ )	( $\frac{1}{2}$ , $\frac{1}{2}$ )
(Anglais, Autre langue énumérée <sup>b</sup> )	( $\frac{1}{2}$ , $\frac{1}{2}$ )	(1, 0)
(Anglais, Autre langue codée <sup>c</sup> )	(0, 1)	(1, 0)
(Français, Autre langue énumérée <sup>b</sup> )	( $\frac{1}{2}$ , $\frac{1}{2}$ )	(1, 0)
(Français, Autre langue codée <sup>c</sup> )	(0, 1)	(1, 0)
(Autre langue énumérée, Autre langue codée)	(0, 1)	(1, 0)

a. On ne considère ici que les doubles déclarations.

b. La catégorie "Autre langue énumérée" comprend en 1971 l'allemand et l'italien; l'ukrainien s'ajoute en 1976.

c. La catégorie "Autre langue codée" comprend en 1971 toutes les langues autres que l'anglais, le français, l'allemand et l'italien; en 1976, il faut en soustraire l'ukrainien.

stratégies suivantes: 1<sup>o</sup> accepter les règles de résolution des déclarations multiples adoptées en 1971 et les appliquer au recensement de 1976; 2<sup>o</sup> retenir plutôt les règles employées en 1976 et ajuster en conséquence la composition linguistique de 1971; 3<sup>o</sup> convenir de nouvelles règles et les appliquer à la fois au recensement de 1971 et à celui de 1976. Choix purement théorique cependant, puisqu'on ne dispose d'aucune information numérique sur les déclarations multiples au recensement de 1971 (KRALT, 1976). Dès lors, nous sommes contraints de suivre la première stratégie, c'est-à-dire d'accepter les règles adoptées en 1971 et de tenter de les appliquer au recensement de 1976. Avant de mettre en oeuvre cette stratégie, ouvrons une parenthèse.

Au recensement de 1976, Statistique Canada a dû faire face à un problème fort ennuyeux, à l'étape de la saisie des informations figurant sur les questionnaires. A la question sur la langue maternelle, l'appareil destiné à capter les informations a "lu" chez plus de 500 mille individus, recensés au Canada, non seulement une ou plusieurs langues maternelles mais encore des numéros codiques non valides, c'est-à-dire des numéros ne figurant pas au code. Pour l'essentiel, ce problème fut engendré, semble-t-il, par une mauvaise impression de la zone de codage de

la langue maternelle sur certains questionnaires <sup>11</sup>. On n'a évidemment pas tenu compte de ces erreurs de lecture dans l'attribution de la langue maternelle. S'il ne s'agissait que de cela, ce problème ne mériterait pas d'être porté à l'attention des utilisateurs. Mais il y a plus grave. Les erreurs de lecture affectent aussi les numéros codiques valides (KRALT, 1977). Par exemple, il y a des individus qui n'ont pas déclaré que le français comme langue maternelle mais pour lesquels l'appareil a "lu" outre le français, une langue codée. Malheureusement, on ne peut pas dissocier, du moins pour le moment, les authentiques déclarations multiples (français, autre langue codée) causées par une erreur de lecture. A première vue, il paraît donc difficile d'appliquer au recensement de 1976 les règles adoptées en 1971.

Après une étude attentive du problème, M. John KRALT, de Statistique Canada, en est arrivé à la conclusion que les erreurs de lecture n'affectent que les questionnaires 2A <sup>12</sup>. Les questionnaires 2B <sup>12</sup>

---

11 Dans ce recensement-ci comme dans les autres, il y a aussi des erreurs de chiffrement. Mais il n'est pas possible de les dissocier des erreurs de lecture proprement dites. On n'a cependant pas de raisons de penser que les erreurs de chiffrement furent plus fréquentes en 1976 qu'en 1971.

12 Les questionnaires 2A (courts) ont été remplis par les deux tiers des ménages tandis que les questionnaires 2B (longs) devaient l'être par un ménage sur trois.

en seraient exempts. On a donc procédé à un dépouillement spécial des questionnaires 2B. Ces tableaux (non publiés) répartissent la population selon la lecture des déclarations de langue maternelle, pour l'ensemble du Canada et chacune des provinces. Disposant de ces informations, il est aisé de résoudre le cas de déclarations multiples d'une part selon les règles adoptées en 1976 et d'autre part suivant les règles utilisées en 1971. Les résultats de nos estimations sont donnés au tableau 4 ainsi qu'au tableau A4, en annexe.

Ces compositions linguistiques sont cependant biaisées. En effet, les questionnaires 2B (longs) devaient être remplis par un ménage sur trois. Toutefois, afin d'améliorer la qualité du recensement, Statistique Canada a cru bon de sur-échantillonner certaines régions de dénombrement, notamment les réserves indiennes. Dans l'ensemble, cela a eu pour effet de sous-estimer légèrement la part des anglophones ainsi que celle des francophones et partant de surestimer la proportion des allophones.

Résumons-nous. Au regard des procédés utilisés au recensement de 1971 les données publiées en 1976 (tableau A2, en annexe) surestiment légèrement la proportion des anglophones et celle des francophones; par

TABLEAU 4

Québec. Composition linguistique de la population selon diverses méthodes d'attribution de la langue maternelle dans les cas de déclarations multiples, 1976.

Langue maternelle	Répartition publiée		Répartition (en %) de la population recensée à l'aide des questionnaires 2A et 2B a		Répartition (en %) de la population recensée à l'aide des questionnaires 2B	
			Règles d'attribution utilisées en		Règles d'attribution utilisées en	
	Effectifs	%	1976	1971	1976	1971
Français	4 989 245	81,47	81,47	81,27	81,40	81,19
Anglais	800 680	13,07	13,07	12,70	12,88	12,52
Autre	334 055	5,46	5,46	6,03	5,72	6,29
Toutes langues	6 123 980	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Non déclarée	110 465					
Total	6 234 445					

Sources: Statistique Canada (1977), tableau 4, KRALT (1977, Appendix C, p. 7) et tableaux inédits communiqués par M. John KRALT.

- a. Les questionnaires 2A (courts) ont été remplis par les deux tiers des ménages tandis que les questionnaires 2B (longs) devaient être remplis par un ménage sur trois.

contre, la méthode que nous venons de présenter aboutit à des résultats (tableau A4) qui le plus souvent sous-estiment la fraction des anglophones ainsi que celle des francophones. Il semble donc nécessaire de proposer une méthode plus satisfaisante.

Le tableau 5 présente la répartition de la population du Québec selon la lecture qui fut faite des déclarations de langue maternelle et selon la langue maternelle attribuée, au recensement de 1976. On remarquera que cette répartition ne porte pas sur la totalité des personnes dénombrées au Québec mais seulement sur les personnes qui ont été recensées à l'aide des questionnaires 2A et 2B<sup>13</sup>; celles-ci représentent cependant 99,6% de la population totale. Au reste, on peut constater, au tableau 4, que la composition linguistique de l'ensemble de la population ne diffère pas de la composition linguistique des personnes recensées à l'aide des questionnaires 2A et 2B. Nous tenterons dans la suite de rendre cette composition linguistique comparable à celle de 1971.

Des 410 380 déclarations multiples de langue maternelle relevées au Québec lors du recensement de 1976 (tableau 5), 212 375 comportent un numéro codique non valide. Celles-ci correspondent grosso modo à des déclarations d'une seule langue maternelle et dès lors ne font pas problè-

---

13. On ne dispose pas des mêmes ventilations pour les personnes qui ont été recensées à l'aide d'autres imprimés que les questionnaires 2A et 2B.

me. Parmi les 198 005 déclarations multiples qui restent, 75 720 n'associent que des langues énumérées; on peut donc aisément leur attribuer une langue maternelle conformément aux règles utilisées en 1971. Les autres déclarations multiples (122 285) comportent toutes une "autre langue codée". Toutefois, 2 445 d'entre elles ne réunissent que des langues autres que l'anglais et le français. Comme on ne s'intéresse ici qu'à ventiler la population en trois groupes linguistiques (français, anglais, et autres), ces dernières sont évidemment versées au groupe "autres". Il reste finalement 119 840 déclarations multiples, qui se répartissent comme suit: 1. français et autre langue codée: 94 015, 2. anglais et autre langue codée: 20 010, 3. français, anglais et autre langue codée: 4 255, 4. autres déclarations multiples comportant une autre langue codée: 1 560. Une fraction appréciable de ces déclarations multiples, rappelons-le, sont imputables à des erreurs de lecture. Dès lors, il faut chercher à dissocier les lectures défectueuses des déclarations authentiques d'une autre langue codée, en tirant parti, bien sûr, du fait que les questionnaires 2B sont exempts d'erreurs de lecture.

Voici comment nous avons procédé. Pour exposer la méthode retenue, nous prendrons pour exemple la première catégorie (français et autre langue parlée). Soit:

TABLEAU 5

Québec. Répartition de la population<sup>a</sup> selon la lecture des déclarations de langue maternelle et selon la langue maternelle attribuée, recensement de 1976

Lecture des déclarations de langue maternelle	Langue maternelle attribuée					
	Total	Anglais	Français	Autres langues énumérées	Autres langues codées	Non déclarée
Anglais seulement	718 705	718 705				
Français seulement	4 644 420		4 644 420			
Autres langues énumérées seulement	150 615			150 615		
Autres langues codées seulement <sup>b</sup>	180 340		165	210	175 390	4 580
N <sup>o</sup> codique non valide seulement	3 955					3 955
<b>Sous-total</b>	<b>5 698 035</b>	<b>718 705</b>	<b>4 644 585</b>	<b>150 835</b>	<b>175 390</b>	<b>8 535</b>
Anglais et français	60 525	30 110	30 425			
Anglais et autre langue énumérée	5 155	5 155				
Anglais et autre langue codée	20 010	20 010				
Anglais et n <sup>o</sup> codique non valide	16 215	16 215				
Français et autre langue énumérée	4 260		4 260			
Français et autre langue codée	94 015		94 015			
Français et n <sup>o</sup> codique non valide	189 155		189 155			
Autre langue énumérée et autre langue codée	2 445			2 445		
Autre langue énumérée et n <sup>o</sup> codique non valide	4 420			4 420		
Lecture de plus de deux informations	14 180	7 260	6 935			
Absence de déclaration	101 460					101 460
<b>Total</b>	<b>6 209 900</b>	<b>797 460</b>	<b>4 969 355</b>	<b>157 690</b>	<b>175 390</b>	<b>109 995</b>

Nota. En raison des arrondis, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

Source: J. Kralt (1977, Appendix C, p. 7).

a. On n'a considéré dans ce tableau que les personnes recensées à l'aide des questionnaires 2A et 2B. Nous ne disposons pas des mêmes ventilations pour les personnes qui ont été recensées par d'autres moyens.

b. On a pu établir que certains numéros codiques avaient été engendrés par des erreurs de lecture, d'où les 4 580 attributions à la catégorie "non déclarée". D'autre part, certaines langues codées ont été attribuées au français (par ex. le wallon) ou à l'allemand (par ex. l'autrichien).

- $A_1$  les déclarations authentiques "français et autre langue codée" chez les personnes recensées à l'aide des questionnaires 2A et 2B;
- $A'_1$  l'ensemble des "déclarations" "français et autre langue codée" chez les personnes recensées à l'aide des questionnaires 2A et 2B, soit 94 015;
- $A_2$  les déclarations "français et autre langue énumérée" chez les personnes recensées à l'aide des questionnaires 2A et 2B, soit 4 260;
- $B_1$  les déclarations authentiques "français et autre langue codée" chez les personnes recensées à l'aide des questionnaires 2B, soit 2 690;
- $B_2$  les déclarations "français et autre langue énumérée" chez les personnes recensées à l'aide des questionnaires 2B, soit 1 655.

Il paraît tout à fait plausible de supposer que la relation est approximativement satisfaisante:

$$A_1 / A_2 = B_1 / B_2$$

$$\text{D'où: } A_1 = (B_1 / B_2) \cdot A_2$$

Ce qui permet d'obtenir une estimation des déclarations authentiques "français et autre langue codée":  $6\,924 = (2\,690/1\,655) \cdot 4\,260$ . Ces 6 924 déclarations ont évidemment été attribuées au groupe "autres", conformément aux règles adoptées en 1971. Quant aux autres "déclarations" ( $87\,091 = 94\,015 - 6\,924$ ), elles ont été attribuées au groupe français.

Nous avons procédé d'une manière analogue pour scinder la caté-

gorie 2 (anglais et autre langue codée) et la catégorie 3 (français, anglais et autre langue codée). La méthode précédente n'est cependant pas applicable à la catégorie 4 (autres déclarations multiples comportant une autre langue codée). Nous avons décidé de la verser entièrement au groupe "autres". L'effet de ce choix sur la composition linguistique est sans doute négligeable.

Les résultats de nos estimations apparaissent au tableau 4 ainsi qu'au tableau A3 en annexe. On constate, comme il fallait s'y attendre, que par comparaison aux compositions linguistiques publiées nos résultats réduisent quelque peu la proportion des anglophones ainsi que celle des francophones (tableau 4 et tableaux A2 et A3, en annexe). De plus, la réduction est plus forte chez les anglophones que chez les francophones. Et cela n'a évidemment rien de surprenant.

En l'état actuel de nos connaissances, on peut considérer que les compositions linguistiques obtenues par la dernière méthode sont approximativement comparables aux compositions linguistiques observées au recensement de 1971. Il s'agit là, bien entendu, d'un jugement provisoire. Il devrait s'affiner et pourrait même se modifier, à mesure que

progresseront nos connaissances concernant d'abord les effets du contexte socio-politique sur les déclarations de langue maternelle, ensuite les différences dans les processus d'observation aux recensements de 1971 et de 1976, notamment dans le traitement des non-déclarations de langue maternelle, et enfin l'évolution des phénomènes démolinquistiques en particulier de la migration par langue maternelle, au cours du lustre 1971-1976.

Pour le moment, il conviendrait sans doute d'être prudent dans l'interprétation des mouvements de la composition linguistique entre 1971 et 1976. Cela n'empêche évidemment pas de constater que la fraction des francophones semble avoir progressé assez rapidement au Québec, mais diminué au Nouveau-Brunswick et surtout en Ontario (tableau 6); il n'est pas impossible que la réduction constatée en Ontario ne soit pas sans rapport avec l'augmentation observée au Québec. Quant à la proportion des anglophones, elle a augmenté rapidement au Nouveau-Brunswick et surtout en Ontario mais elle a diminué légèrement au Québec. Enfin, les allophones ont vu, semble-t-il, leur importance se réduire dans les trois (3) provinces. Cela paraît quelque peu surprenant, du moins à première vue.

TABLEAU 6

Répartition de la population selon la langue maternelle, Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick, 1971 et 1976

Province et année	Langue maternelle			
	Toutes langues	Anglais	Français	Autre
Québec				
1971	100,0	13,1	80,7	6,2
1976 (corrigée)	100,0	12,7	81,3	6,0
Ontario				
1971	100,0	77,5	6,3	16,2
1976 (corrigée)	100,0	78,3	5,7	16,0
Nouveau-Brunswick				
1971	100,0	64,7	34,0	1,3
1976 (corrigée)	100,0	65,2	33,6	1,2

Nota: En 1976, on a supposé que les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle ont la même répartition par groupe linguistique que celles qui en ont déclaré au moins une.

Sources: Tableaux A1 et A3.

## CONCLUSION

Avant de décrire et plus encore d'analyser l'évolution d'un objet, en l'espèce la composition linguistique, il convient de s'interroger sur la nature de l'objet et sur l'instrument destiné à le mesurer. Aussi avons-nous d'abord cherché à clarifier et à préciser la notion de langue maternelle. Nous avons finalement proposé la définition suivante: la langue maternelle d'un individu c'est la langue qu'il utilise ou qu'il utilisait le plus souvent dans sa famille durant sa petite enfance. Cette définition diffère quelque peu de celle qu'on a retenue jusqu'ici dans les recensements canadiens. Mais quelle que soit la définition qu'on adopte de la langue maternelle, il importe avant tout de s'assurer de la fiabilité des "mesures" qu'on en fait.

D'un recensement à l'autre les pratiques changent. Tous souhaitent, bien sûr, que les recensements s'améliorent. Ce faisant, on risque toutefois de compromettre la comparabilité des données. D'autre part, les personnes interrogées ne réagissent pas toujours de la même manière à des questions identiques. Le démographe se trouve dans une situation analogue à celle du physicien qui, voulant comparer la tempé-

rature d'un corps à deux moments, se rendrait compte que le thermomètre change inopinément de graduation et que le corps semble modifier subitement sa température à l'approche du thermomètre.

De 1941 à 1961 les statistiques relatives à la langue maternelle semblent, au Canada, approximativement comparables. Cependant, la situation est à première vue beaucoup moins satisfaisante de 1961 à 1976. En 1961, on a recueilli les données par interrogatoire direct des recensés tandis qu'en 1971 et en 1976 on a utilisé la technique de l'auto-dénombrement. Cette différence a en outre provoqué d'une part une progression de la fréquence des non-déclarations de langue maternelle, de 1961 à 1971, et d'autre part l'apparition des déclarations multiples de langue maternelle, en 1971. Tout cela jette un doute sur la comparabilité des compositions linguistiques de 1961 et de 1971. Cette question n'a malheureusement pas reçu jusqu'ici l'attention qu'elle mérite.

De prime abord, on a l'impression que les statistiques de 1971 et de 1976 portant sur la langue maternelle sont parfaitement comparables. Cela nous paraît cependant douteux. D'abord, il n'est pas invraisemblable que les recensés aient réagi différemment à la question sur la lan-

gue maternelle, par suite de changements dans le contexte socio-politique, en particulier au Québec. Ensuite, Statistique Canada n'a pas utilisé les mêmes procédés, en 1971 et 1976, pour attribuer une langue maternelle aux personnes qui n'en ont pas déclaré; en fait, en 1976, Statistique Canada n'a tout simplement pas tenté d'attribuer une langue maternelle aux "non déclarés". Enfin, les règles de résolution des déclarations multiples de langue maternelle ont changé notablement de 1971 à 1976.

Nous avons tenté de rendre les compositions linguistiques de 1976 comparables à celles de 1971. Les résultats que nous avons présentés ne sont évidemment pas définitifs. Beaucoup de points restent encore obscurs. Nous croyons néanmoins avoir élevé le degré de comparabilité des compositions par langue maternelle de 1971 à 1976.

Il semblerait, à confronter les deux derniers recensements, que de 1971 à 1976 la proportion des anglophones a progressé partout au Canada, sauf au Québec où elle a diminué, tandis que la proportion des francophones a diminué partout, sauf au Québec où elle a augmenté. Il reste maintenant à mesurer et à analyser les facteurs de cette évolution.

BIBLIOGRAPHIE

BAECHLER, Jean

- 1976 Qu'est-ce que l'idéologie, Paris, Gallimard, collection "idées".

CASTONGUAY, Charles

- 1976 "Quelques remarques sur les données du recensement de 1971 concernant la langue et l'origine ethnique", Cahiers Québécois de Démographie, vol. 5, no 3 (spécial), p. 211-241.

FISHMAN, Joshua A.

- 1971 Sociolinguistique, Bruxelles, Editions Labor.

HENRIPIN, Jacques

- 1974 L'immigration et le déséquilibre linguistique. Travail effectué dans le cadre de l'Etude par l'immigration et les objectifs démographiques du Canada, Ottawa, Information Canada.

KRALT, John

- 1976 Les langues au Canada (Recensement du Canada 1971, coll. "Etudes schématiques", vol. 5, bull. 5.1-7), Ottawa, Statistique Canada, No. 99-707 au catalogue.
- 1977 "Processing and Its Impact on the 1971-1976 Census Mother Tongue Data", Ottawa, Statistics Canada, Census Field, Characteristics Division (texte photocopie).

LACHAPELLE, Réjean

- 1976 "De l'ambiguïté des comparaisons entre les statistiques relatives à la langue maternelle au Canada et aux Etats-Unis", Le Devoir (28 août), p. 5.

PROULX, Jean-Pierre

- 1976 La restructuration scolaire de l'Ile-de-Montréal - Problématique et hypothèses de solution, Montréal, Conseil scolaire de l'Ile-de-Montréal.

ROCHON-LESAGE, Madeleine et  
MAHEU, Robert

- 1974 "Composition ethnique et linguistique de la population du Québec", Annuaire du Québec 1974, p. 206-212.

RYDER, Norman

- 1955 "The Interpretation of Origin Statistics", Canadian Journal of Economic and Political Science, Vol. 21, no. 9, p. 466-479.

Statistique Canada

- 1977 Population selon la langue maternelle, Canada, provinces et circonscriptions électorales fédérales, 1971 et 1976, Tableaux non publiés (septembre).

VELTMAN, Calvin

- 1977 "La comparabilité des données linguistiques au Canada et aux Etats-Unis", Communication présentée au Congrès de l'A.C.F.A.S. (19 au 21 mai).

TABLEAU A1

Répartition (en %) de la population selon la langue maternelle, Canada et provinces, 1971

Région	Langue maternelle			
	Toutes langues	Anglais	Français	Autre
Canada	100,0	60,1	26,9	13,0
Terre-Neuve	100,0	98,5	0,7	0,8
Ile-du-Prince-Edouard	100,0	92,3	6,6	1,1
Nouvelle-Ecosse	100,0	93,0	5,0	2,0
Nouveau-Brunswick	100,0	64,7	34,0	1,3
Québec	100,0	13,1	80,7	6,2
Ontario	100,0	77,5	6,3	16,2
Manitoba	100,0	67,1	6,1	26,8
Saskatchewan	100,0	74,1	3,4	22,5
Alberta	100,0	77,6	2,9	19,5
Colombie-Britannique	100,0	82,7	1,8	15,5
Yukon	100,0	83,5	2,4	14,1
Territoires du Nord-Ouest	100,0	46,9	3,3	49,8

Source: Recensement de 1971

TABLEAU A2

Répartition publiée (en %) de la population selon la langue maternelle, Canada et provinces, 1976.

Région	Langue maternelle			
	Toutes langues	Anglais	Français	Autre
Canada	100,0	62,6	26,1	11,3
Terre-Neuve	100,0	98,8	0,5	0,7
Ile-du-Prince-Edouard	100,0	93,6	5,6	0,8
Nouvelle-Ecosse	100,0	93,8	4,5	1,7
Nouveau-Brunswick	100,0	65,4	33,6	1,0
Québec	100,0	13,1	81,5	5,4
Ontario	100,0	79,7	5,7	14,6
Manitoba	100,0	72,6	5,5	21,9
Saskatchewan	100,0	79,0	2,9	18,1
Alberta	100,0	82,4	2,5	15,1
Colombie-Britannique	100,0	84,8	1,6	13,6
Yukon	100,0	89,8	2,5	7,7
Territoires du Nord-Ouest	100,0	56,1	2,6	41,3

Nota: On a supposé que les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle se répartissent selon la langue maternelle de la même manière que celles qui en ont déclaré au moins une.

Source: Statistique Canada (1977).

TABLEAU A3

Répartition par langue maternelle (en%) de la population recensée à l'aide des questionnaires 2A et 2B, suivant les règles utilisées en 1971 pour attribuer une langue maternelle aux personnes en ayant déclaré deux ou plus, Canada et provinces, 1976.

Région	Langue maternelle			
	Total	Anglais	Français	Autre
Canada	100,0	61,4	26,1	12,5
Terre-Neuve	100,0	98,7	0,5	0,8
Ile-du-Prince-Edouard	100,0	93,5	5,6	0,9
Nouvelle-Ecosse	100,0	93,6	4,5	1,9
Nouveau-Brunswick	100,0	65,2	33,6	1,2
Québec	100,0	12,7	81,3	6,0
Ontario	100,0	78,3	5,7	16,0
Manitoba	100,0	70,5	5,4	24,1
Saskatchewan	100,0	76,7	2,9	20,4
Alberta	100,0	80,8	2,4	16,8
Colombie-Britannique	100,0	83,2	1,6	15,2
Yukon	100,0	68,9	2,5	8,6
Territoires du Nord-Ouest	100,0	53,5	2,6	43,9

Nota: On a supposé que les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle se répartissent selon la langue maternelle de la même manière que celles qui en ont déclaré au moins une.

Source: Tableaux inédits communiqués par M. John KRALT et KRALT (1977, Appendix C).

TABLEAU A4

Répartition par langue maternelle (en %) de la population recensée à l'aide des questionnaires 2B, suivant les règles utilisées en 1971 pour attribuer une langue maternelle aux personnes en ayant déclaré deux ou plus, Canada et provinces, 1976.

Région	Langue maternelle			
	Total	Anglais	Français	Autre
Canada	100,0	60,8	26,1	13,1
Terre-Neuve	100,0	98,3	0,5	1,2
Ile-du-Prince-Édouard	100,0	93,5	5,5	1,0
Nouvelle-Écosse	100,0	93,4	4,6	2,0
Nouveau-Brunswick	100,0	64,9	33,8	1,3
Québec	100,0	12,5	81,2	6,3
Ontario	100,0	78,0	5,7	16,3
Manitoba	100,0	67,7	5,3	27,0
Saskatchewan	100,0	74,7	2,9	22,4
Alberta	100,0	79,0	2,5	18,5
Colombie-Britannique	100,0	82,9	1,6	15,5
Yukon	100,0	87,9	2,1	10,0
Territoires du Nord-Ouest	100,0	53,5	2,6	43,9

Nota: On a supposé que les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle se répartissent selon la langue maternelle de la même manière que celles qui en ont déclaré au moins une.

Source: Tableaux inédits communiqués par M. John KRALT.